

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 09 MAI 2023, À 19h00,
TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE
MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro	2
Monsieur Pierre Gosselin	conseiller numéro	3
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5

Absent :

Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6
----------------------	-------------------	---

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2023
4. Adoption des comptes à payer au 30 avril 2023
5. Modification du prix pour la facturation déneigement de particulier
6. Nomination fauchage et débroussaillage
7. Nomination entretien pelouse
8. Acceptation contrat MTQ
9. Annulation des intérêts matricule #
10. Demande autorisation pour tenir une course de vtt/motocross par Jessica Brochu et Mickael Breton en août 2023
11. Embauche Jean-Nicolas Fortier
12. Fin emploi employé #58
13. Calendrier de vacances
14. Adoption de la Politique municipale amie des aînées et de son plan d'action 2023-2025
15. Adoption de la Politique familiale et de son plan d'action 2023-2025
16. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien
17. Adoption du Règlement numéro 83-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 170 000 \$ pour la réalisation des plans et devis relativement à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.
18. Période de questions
19. Levée de la séance

759-05-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

760-05-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11
AVRIL 2023**

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023 est adopté

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

761-05-23

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 2 MAI 2023**

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mai 2023 est adopté

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

762-05-23

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois d'avril 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant un montant de 38 915.03\$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du règlement numéro 53-2018 intitulé *Règlement délégrant le pouvoir de dépenser et décrétant les règles de contrôles et de suivi budgétaire*;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois d'avril 2023 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, totalisant 38 915.03\$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut. Signer ce ___ du mois de _____ 2023.

Nadia Roy directrice générale

763-05-23

**MODIFICATION DU PRIX POUR LA FACTURATION DU
DÉNEIGEMENT POUR UN PARTICULIER**

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour effectuer le déneigement ont augmenté depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit effectuer des ajustements pour ses tarifs de facturation.

Il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'ajuster le prix facturé au montant de 180\$ de l'heure pour des travaux de déneigement pour accommoder les citoyens qui le demandent.

764-05-23

CONTRAT DE FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDERANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes pour effectuer le fauchage et le débroussaillage de la municipalité.

Nom du soumissionnaire	Montant total 1 an (taxes incluses)	Montant total 3 ans (taxes incluses)
1. ML entreprise	31 578.00\$	N/A
2. Entreprise MMR Turcotte inc.	25 639.43\$	78 857.25\$
3. Vicky Marcotte Inc.	21 845.25\$	65 535.75\$

Il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de retenir les services de l'entreprise Vicky Marcotte inc. pour le fauchage et le débroussaillage des fossés pour un montant forfaitaire de 65 535.75\$ \$ pour trois ans, avec les taxes selon sa soumission de février 2023.

Il est également résolu d'autoriser Madame Nadia Roy à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

765-05-23

CONTRAT D'ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDERANT QUE nous avons reçu les soumissions suivantes pour effectuer la tonte de pelouse des terrains municipaux.

Nom du soumissionnaire	Montant total 1 an (taxes incluses)
1. Schindler	6898.50\$
2. Entretien paysager EZ Senc.	7772.31\$

Il est proposé par Pierre Gosselin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Schindler pour un montant de 6898.50\$ taxes incluses pour l'entretien des terrains municipaux.

Il est également résolu d'autoriser Madame Nadia Roy à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

766-05-23

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LE MTQ

CONSIDÉRANT QUE le contrat que la municipalité avait avec le Ministère des Transports est arrivé à échéance.

CONSIDÉRANT QUE suite à des négociations entre le Ministère des Transports et la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax une offre de 35162.80\$ pour les 5.171 km de routes à entretenir plus un montant de 2000\$ pour la pré-saison et la post-saison a été faite.

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'offre du Ministère des Transports pour une durée de 3 ans.

Que Nadia Roy, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée par le conseil municipal à signer l'acceptation de l'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

767-05-23

RÉSOLUTION ANNULATION INTÉRÊT MATRICULE # 1109 34 6756

CONSIDÉRANT QUE le changement d'adresse n'a pas été bien effectué ce qui a fait en sorte que le citoyen n'a pas reçu son compte de taxes

CONSIDÉRANT QUE les intérêts se sont cumulés mais que le propriétaire n'avait pas le montant à payer pour acquitter son compte de taxes

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'effectuer la radiation des intérêts cumulés pour le matricule # 1109 34 6756.

768-05-23

DEMANDE D'AUTORISATION POUR TENIR UNE COURSE DE VTT/MOTOCROSS PAR JESSICA BROCHU ET MICKAEL BRETON (XTREME COURSE VTT)

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande pour tenir des courses de VTT/MotoCross de la part de Jessica Brochu et Mickael Breton (Xtreme course vtt);

CONSIDÉRANT QUE la course se déroule sur un terrain privé et n'engage en rien la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Étienne Vigneault et adopté à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser la tenue d'une course de VTT et motocross le 26 août 2023.

769-05-23

EMBAUCHE MANŒUVRE EN VOIRIE

Il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que Monsieur Jean-Nicolas Fortier soit embauché comme manœuvre en voirie, selon les conditions mentionnées dans la politique salariale entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé ;

QUE Madame Nadia Roy, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

770-05-23

FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'EMPLOYÉE #58

CONSIDÉRANT la période de probation de la personne employée;

CONSIDÉRANT que suite à l'évaluation des besoins de la municipalité, celle-ci a démontré que le poste d'adjointe n'était plus nécessaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Manon Lambert et résolu à l'unanimité de ne pas confirmer la personne employée dans son poste en regard de sa période de probation et de mettre fin à son lien d'emploi avec la municipalité. Il est également résolu d'autoriser madame Nadia Roy, directrice-générale, à prendre les mesures nécessaires en suivi de cette décision auprès de la personne employée visée.

771-05-23

ADOPTION DU CALENDRIER DE VACANCES ESTIVALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser les vacances tel que présenté au calendrier qui suit :

Nom	Poste	Semaine de vacances
Nadia Roy	Directrice générale	<ul style="list-style-type: none">• 16 juillet 2023• 23 juillet 2023
Stéphane Bourque	Manœuvre en voirie	<ul style="list-style-type: none">• 2 juillet 2023• 9 juillet 2023

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

772-05-23

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE AMIE DES AINÉES ET DE SON PLAN D'ACTION 2023-2025

ATTENDU QUE le comité MADA a travaillé pour établir une nouvelle politique municipale amie des aînées ainsi qu'un plan d'action pour les années 2023-2025 et que celui-ci a été déposé au conseil.

Il est proposé par Vincent Beaudoin ; résolu et adopté à l'unanimité que le conseil adopte la Politique municipale amie des aînées (MADA) 2023-2025 ainsi que son plan d'action.

773-05-23

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE SON PLAN D'ACTION 2023-2025

ATTENDU QUE le comité MADA a travaillé pour établir une nouvelle politique familiale ainsi qu'un plan d'action pour les années 2023-2025 et que celui-ci a été déposé au conseil.

Il est proposé par Vincent Beaudoin ; résolu et adopté à l'unanimité que le conseil adopte la Politique familiale 2023-2025 ainsi que son plan d'action.

774-05-23

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE(PAVL) VOLET ENTRETIEN (DOSSIER DGV99766)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signé et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Pierre Gosselin, appuyée et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Nadia Roy directrice générale et greffière-trésorière est dûment

autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

775-05-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 83-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 170 000\$ POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS RELATIVEMENT À LA MISE AUX NORMES DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de service professionnels pour la confection des plans et devis pour la mise aux normes de son réseau d'aqueduc/égout;

ATTENDU QU'UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné par Vincent Beaudoin conseiller, à la séance extraordinaire du 02 mai 2023 et qu'un projet de règlement a également déposé à ladite séance du 02 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Lambert, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax que le Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à retenir des services professionnels d'ingénierie pour la confection de plans et devis, ainsi que d'autres services professionnels nécessaires pour la réalisation d'études reliées à la confection desdits plans et devis, et ce, dans le cadre de la planification de la réalisation des plans et devis relativement à la mise aux normes des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Gérald Ouellet, ingénieur à la MRC de L'Érable en date du 2 mai 2023 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 170 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 170 000 \$ sur une période de cinq (5) ans.

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour

le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 9^e de mai 2023.

Christian Daigle
Maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-tr

Avis de motion	2 mai 2023
Adoption du règlement	9 mai 2023
Entrée en vigueur	10 mai 2023

PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponses aux diverses questions des citoyens.

776-05-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Michelle Roux appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Christian Daigle
Maire

Nadia Roy
Directrice
générale et greffière-trésorière